Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: PuraDES TetraMAN
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Fonction technique Biocide
- · Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant pour mains
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PRISMAN GmbH Otto-Hahn-Ring 6-18 64653 Lorsch info@prisman.de

· Service chargé des renseignements:

info@prisman.de

www.prisman.de

Mo-Fr 08.00 bis 17:00 Uhr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ++49 (0) 06251 866980 - 0, Mo - Fr 8-17 Uhr

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- $\cdot \textit{Composants dangereux d\'eterminants pour l'\'etique tage:}$

propane-2-ol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: propane-2-ol

(suite page 2)

Page : 2/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 1)

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger





GHS02

· Mention d'avertissement Danger

- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- propane-2-ol
- · Mentions de danger néant
- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des veux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants	dangereux:
Composums	uungereux.

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7

Numéro index: 603-117-00-0

RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25 propane-2-ol

Flam. Liq. 2, H225 Lye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

50-100%

Page: 3/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 2)

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker en position verticale.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

 $Retirer\ imm\'ediatement\ les\ v\^etements\ souill\'es\ ou\ humect\'es.$ 

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants -
- · Temps de pénétration du matériau des gants -
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

· État physique · Couleur:

· Odeur:

· Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation: Liquide

Transparent

Caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

· Liquides comburants

(suite de la page 4) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Facilement inflammable. · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: 2 Vol % · Supérieure: 12 Vol % 20 °C · Point d'éclair 425 °C · Température d'auto-inflammation · Température de décomposition: Non déterminé.  $\cdot pH$ Neutre · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé. · Solubilité · l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 43 hPa · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C:  $0.86 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · Teneur en solvants: 63 % Solvants organiques: · Eau: 37 % 63 % · **VOC (CE)** 0,0 % · Teneur en substances solides: · Changement d'état · Taux d'évaporation: Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables. · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

néant

(suite page 6)

Page : 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 5)

· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:						
67-63-0 propane-2-ol						
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (lapin)				
Inhalatoire	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)				

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Sensibilisation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

## 67-63-0 propane-2-ol

EC50 >100 mg/l (A)

> 100 mg/l (B)

LC50/96h 9.640 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets				
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE			
	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques			
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs			

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1219
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

· IMDG, IATA ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

(suite page 8)

#### Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 7) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 3 Liquides inflammables. · Classe · Étiquette · 14.4 Groupe d'emballage II· ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33 F-E,S-D· No EMS: · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités exceptées (EQ): E2· Quantités limitées (LQ) IL· Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D/E· IMDG 1L· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE),

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

3, II

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

#### Page: 9/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 8)

#### · Pictogrammes de danger





- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propane-2-ol
- · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 $\cdot$  Règlement (CE) n $^\circ$  111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 23.01.2024

Nom du produit: PuraDES TetraMAN

(suite de la page 9)

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Produit réservé à un usage professionnel.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées, à notre connaissance, sur les informations actuellement disponibles concernant la manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute autre utilisation de ce produit en combinaison avec d'autres processus/procédures, non mentionnée dans cette fiche de données, relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de qualité du produit ou d'adéquation à un usage particulier.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Contact: Hr. Dr. Metz
- · Date de la version précédente: 17.04.2023
- · Numéro de la version précédente: 3
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR